

## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 4 juillet 2008

### **Etaient Présents sous la présidence de Robert MALOU, Président :**

Messieurs Lapouble, Carrère, Duboué, Pouyanné, Bordes, Cohéré, Aimé, Lassalle, Bourdales, Bussiron, Pecastaings,  
Mesdames Célabe, Pouey.

**Assistaient également** Florence Margueritte, Administration de la Communauté de Communes.

### **Ordre du Jour :**

#### **-Zone artisanale de Came :**

- \*Choix du géomètre pour le levé topographique d'ensemble de la zone dans le cadre de l'étude d'aménagement
- \*Choix de l'entreprise chargée de la construction du bâtiment de formation sur le terrain à échanger avec l'armée.

#### **-Centre de loisirs :**

- \*Fonctionnement pour l'été 2008 : création d'un poste supplémentaire d'animateur en juillet, ouverture du centre une semaine supplémentaire en août, convention avec la mairie de Bidache pour l'utilisation de ses équipements sportifs, convention avec le Foyer Logement pour l'utilisation de son minibus, tarif de la garderie du soir.
- \*Fonctionnement du CLSH à compter de la rentrée 2008 avec l'ouverture des mercredi : création d'un poste d'animateur de 10 heures hebdomadaires.
- \*augmentation du temps de travail d'un agent pour l'entretien du Pôle Enfance

#### **-Restauration scolaire :**

- \*choix du prestataire pour la rentrée 2008
- \*tarifs à compter de septembre 2008
- \*augmentation du temps de travail d'un agent à compter de septembre 2008

#### **-Décharges brutes :**

- \*choix de l'entreprise en charge des travaux de réhabilitation
- \*convention avec la MIFEN

#### **-Office du Tourisme :**

- \*Création de deux postes provisoires d'adjoints administratifs territoriaux

#### **-Délégation de signature**

#### **-Questions diverses**

### **Zone artisanale de Came :**

**\*Choix du géomètre pour le levé topographique d'ensemble de la zone dans le cadre de l'étude d'aménagement.**

Consultation de 3 cabinets de géomètre :

-ARGEO, Laurent Gaubert à Peyrehorade, offre à 18 035 € HT soit 21 569,86 € TTC

-Michel Arrayet à Hasparren, offre à 20 454 € HT soit 24 462,98 € TTC

-Ribeton à Anglet, offre à 16 215 € HT soit 19 393,14 € TTC

Il est proposé de retenir le cabinet Ribeton, offre la moins disante, et cabinet associé à SAFEGE dans le cadre de l'étude d'aménagement. Validé.

Le Conseil demande de saisir l'Armée afin de rentrer sur son terrain pour réaliser le levé topographique.

**\*Choix de l'entreprise chargée de la construction du bâtiment de formation sur le terrain à échanger avec l'armée.**

Trois Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ont été envoyés suite à la publicité parue dans le Moniteur, aux entreprises Yves Cougnaud, Algeco et Oyhamburu.

Deux réponses seulement ont été réceptionnées : Yves Cougnaud et Algeco.

Les 2 offres peuvent fonctionner sans plus values, les bâtiments sont sur des plots bétons, leur équipement est à peu près similaire, il apparaît des différences dans les branchements et l'isolation.

Prix proposé par Cougnaud : 44 696,89 € HT, soit 53 457,48 € TTC

Prix proposé par Algeco : 48 500 € HT, soit 58 006 € TTC

Après entretien avec la DDE de Saint Palais, avant de prendre toute décision il est préférable de provoquer une réunion avec l'armée et que l'analyse des offres soit plus complète car après rajout des coûts supplémentaires en branchement pour l'entreprise Cougnaud, le prix est sensiblement le même.

Le Conseil validera cette question ultérieurement.

### **Centre de loisirs :**

**\*Fonctionnement pour l'été 2008 :** par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2007 il a été créé pour l'été 2008 8 postes d'agents d'animation et 1 poste d'adjoint à la direction du centre.

Or compte tenu des effectifs attendus en juillet, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'animateur pour le mois de juillet. Validé

Compte tenu du nouveau calendrier scolaire et de la rentrée 2008 qui est prévue pour les enfants le 2 septembre, il est proposé d'ouvrir le centre 1 semaine supplémentaire soit du 7 juillet au 22 août inclus. Validé.

Afin de pouvoir utiliser les installations sportives de la commune de Bidache pendant la période d'été, une convention doit être signée entre la commune et la communauté de communes. Le conseil doit donner l'autorisation de signer cette convention au Président. Validé.

Afin de pouvoir utiliser le minibus du foyer logement pour des petits trajets (10 km aux alentours de Bidache), il est proposé d'élaborer une convention et d'autoriser le président à la signer, et de demander au foyer logement une attestation de son assurance pour que le CLSH puisse utiliser son minibus. Validé.

Une garderie du soir est mise en place à compter de 18H00 et jusqu'à 19H00, il est proposé de facturer cette heure pour un montant de 2 €. Le principe de la garderie payante est en place depuis l'été 2006 à ce même tarif. Validé.

\*Fonctionnement du CLSH les mercredi à compter de septembre 2008 :

Afin d'assurer ce fonctionnement et à la demande des maires, il a été demandé à Pascal Larricart de recentrer son emploi du temps sur le centre de loisirs dès septembre 2008.

Il se consacrera à la communauté de communes avec Virginie Dantiacq 2 jours par semaine, les mardi et mercredi, à la fois sur la partie administrative notamment la coordination du Contrat Temps Libre, c'est-à-dire l'animation relative aux adolescents, et l'animation du centre de loisirs les mercredi.

Pour l'encadrement du mercredi, si l'effectif dépasse 20 enfants, la réglementation impose la présence d'un animateur supplémentaire, c'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'animateur à compter de septembre 2008 pour 10 heures hebdomadaires. Toutefois, la crèche démarrant avec la totalité de son personnel mais avec un agrément pour 15 enfants, il est possible pour la période de septembre à décembre de détacher le mercredi une auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance sur l'animation du CLSH. Validé.

\*Entretien du Pôle Enfance :

Pour la partie crèche un agent a été recruté pour un volume de 30 heures hebdomadaires annualisées, elle assurera à la fois l'entretien quotidien de la crèche, celui du centre de loisirs 1 fois par semaine (salles d'activité et sanitaires). Ayant l'équivalence d'un CAP Petite Enfance, il pourra être fait appel à cette personne pour le remplacement de ses collègues auprès des enfants pendant leurs congés. Validé.

Pour la partie administrative du Pôle (bureaux, salle du personnel, espace accueil, sanitaire adulte...), il est proposé de confier cette tâche à Mme Dufau qui assure déjà l'entretien de la Cyber Base et de la Communauté de Communes, ainsi que celle du Centre de Loisirs pendant les petites vacances scolaires et l'été.

Afin de ne plus payer l'agent en heures complémentaires pour la partie Centre de Loisirs, il est proposé d'annualiser son temps de travail qui passerait de 4H00 à 9H00 hebdomadaire. Le Comité Technique Paritaire siégeant pour les petites collectivités au Centre de Gestion a été saisi dans ce sens. Validé.

\*Par délibération du 4 mars 2006, le Conseil Communautaire avait autorisé le président à signer le Contrat Educatif Local avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) pour 3 ans, 2005 à 2007.

Ce partenaire vient de nous signifier pour ce même contrat l'attribution de la subvention pour l'année 2008, il est donc demandé aujourd'hui au conseil d'autoriser le président à signer le contrat avec la DDJS pour l'année 2008. Validé.

### **Restauration scolaire - Choix du prestataire pour la rentrée 2008 :**

La consultation a été lancée par une publicité parue dans sud ouest le vendredi 6 juin 2008, Date d'envoi de l'avis à la publication mardi 3 juin 2008.

Date limite de réception des offres : lundi 23 juin 2008 à 15H00

Un DCE envoyé et une offre reçue de la société Scolarest.

Une rencontre avec le prestataire a eu lieu le vendredi 27 juin à 10H30.

Proposition faite : repas à 1,87 € HT soit 1,97 € TTC (TVA à 5,5%) pour mémo (1,82 € HT en 2007-2008, soit 1,92 € TTC)

Repas crèche : 1,72 € HT

Goûter CLSH et crèche : 0,37 € HT (au lieu de 0,35 € HT)

Repas témoin : 1,16 € HT

Repas pour les agents travaillant à la cantine : 1,24 € HT

Il est proposé de retenir Scolarest pour la rentrée prochaine et de signer le contrat pour une durée de trois ans. Validé

\*Tarifs de cantine :

Il est proposé de répercuter la hausse de 0,10 € TTC sur les tarifs 2008 – 2009, soit :

150 jours scolaires, soit 50 jours /trimestre

en 2007-2008, forfait 6<sup>h</sup>/5<sup>e</sup>, 120 € soit 2,40 € le repas

en 2008-2009, forfait 6<sup>h</sup>/5<sup>e</sup>, 125 € soit 2,50 € le repas

en 2007-2008, forfait 4<sup>h</sup>/3<sup>e</sup>, 132 € soit 2,64 € le repas

en 2008-2009, forfait 4<sup>h</sup>/3<sup>e</sup>, 137 € soit 2,74 € le repas

prix du repas pour les enfants déjeunant le mercredi (UNSS, club théâtre, « collés »): 2,50 € pour les 6<sup>h</sup>/5<sup>e</sup> et 2,74 € pour les 4<sup>h</sup>/3<sup>e</sup>.

personnel enseignant, on passe de 4,40 € à 4,50 €

personnel enseignant bénéficiant d'une subvention : de 3,30 € à 3,40 €

personnel de service, emplois aidés, assistants d'éducation : de 2,35 € à 2,45 €

élèves externes, personne déjeunant de manière exceptionnelle à la cantine : 4,40 € à 4,50 €

école de bidache, de 4,10 € à 4,20 €

école de came de 3,80 € à 3,90€

école de bardos de 4,20 € à 4,30€

divers et dépannages de 4,10 € à 4,20 €

La différence de tarifs pour les écoles vient du fait que la commune de Came paye son personnel de restauration alors que la commune de Bidache bénéficie du personnel travaillant pour la Communauté de Communes.

L'ensemble des tarifs est validé par le Conseil.

\*Personnel de cantine : compte tenu de l'ouverture du CLSH le mercredi et des repas du collège en plus ce même jour, ainsi que des repas de la crèche, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'André Bareigts afin qu'il soit présent sur le site le mercredi pour la confection des repas. Son contrat passerait de 31H00 hebdomadaire annualisées à 33H00 hebdomadaire annualisées. Il inclut donc la restauration scolaire 5 jours par semaine (y compris crèche et CLSH), le CLSH et la crèche 6 semaines par année scolaire sur 5 jours pour les périodes de vacances scolaires, les repas du CCAS de Guiche et de la kermesse de Bidache.

Le Comité Technique Paritaire siégeant au Centre de Gestion pour les petites collectivités a été saisi en ce sens. Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de cet agent au regard des nécessités de service. Validé.

### **\*Décharges brutes**

La consultation pour les travaux de réhabilitation des décharges brutes de la communauté de communes a été lancée par une publicité parue au moniteur le 6 juin 2008.

Réception des offres fixée au 27 juin 15H00

Le comité de pilotage s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet pour ouvrir les offres et le maître d'œuvre SAFEGE a pu rendre son rapport d'analyse des offres.

9 entreprises ont retiré le DCE et 6 ont répondu à l'appel d'offres : Abournague, Sobamat/Guichard, Eurovia, Castillon, Mendribil.

Après analyse des offres avec pour critère la valeur technique (40 %), le prix (35 %) et le délai d'exécution (25 %), le classement suivant a pu être établi :

- 1 Sobamat/Guichard
- 2 Eurovia à égalité avec Castillon
- 3 Abournague
- 4 Mendribil

Les montants des offres sont les suivants :

Sobamat/Guichard : 104 095,50 € HT

Eurovia : 138 704,30 € HT

Castillon : 126 999 € HT

Abournague : 136 852 € HT

Mendribil : 151 272,50 € HT

L'estimation du maître d'œuvre était de 169 937,50 € HT

Il est proposé de retenir le groupement Sobamat/ Guichard. Validé.

#### **\*Convention MIFEN**

D'autre part, une partie des travaux sera confiée à la MIFEN dans le cadre d'une convention.

Le montant estimé par le maître d'œuvre est de 21 056 € HT

La MIFEN par devis a fait une proposition de forfait pouvant varier de 14 805 € à 21 385 € en fonction du nombre de jours d'intervention.

Le montant global des travaux estimé à 191 000 € HT serait donc avec Sobamat/Guichard et la MIFEN de 125 480,50 € HT.

Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention avec la MIFEN. Validé.

### **\*Office de tourisme**

Pour solutionner le problème de l'Office de Tourisme et afin qu'il fonctionne cet été, il est proposé de créer 2 postes d'Adjoints administratifs afin que les deux saisonnières de l'année dernière puissent être en poste dès le week end du 5 juillet 2008 et jusqu'au 30 août 2008. Elles auront aussi pour mission de mettre à plat la partie administrative et financière afin de convoquer une Assemblée Générale le plus rapidement possible.

Les agents seront rémunérés par la communauté de communes et la 2<sup>ème</sup> partie de la subvention dédiée à l'Office de Tourisme ne sera donc pas versée à l'association.

Un planning d'ouverture a été élaboré du lundi au vendredi de 9H30 à 13H00 et de 15H00 à 19H00.

Le week end de 9H00 à 13H00

Pour chacune environ 34H00 de travail hebdomadaire.

Une ouverture peut être envisagé tous les week end de septembre.

Validé

Le Conseil demande de prévoir l'annulation de la signature du trésorier, de récupérer les clés et les carnets de chèque auprès du trésorier.

**\*Délégation de l'assemblée délibérante au président pendant la durée de son mandat d'une partie de ses attributions (art L2122-22 du CGCT) et depuis l'élection du nouveau conseil :**

emprunts ; MAPA ; contrats d'assurance ; régies ; actions en justice ; rémunérations et frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts ; dons et legs ; accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Communauté de Communes : Délégation est donné au Président par le Conseil pour tous ces sujets.

**\*Convention portage de repas**

Autorisation du président a signé la convention avec l'AASAD pour la répartition étude de faisabilité et étude de besoins entre cette structure et la Communauté de Communes. Validé.